

Quand le terrorisme devient le meilleur allié du capitalisme

Hugues Bazin, 27 novembre 2015

L'état d'urgence justifie une « interdiction administrative de manifester » (à l'occasion de la cop21) que certains aimeraient permanente¹.



C'est bien connu, la culture bio est une « menace pour la sécurité et l'ordre publics ». Tous les jeunes sont formidables, c'est le Président qui l'a dit, mais il y en a des meilleurs que d'autres. Les bons sont ceux qui boivent à la terrasse des cafés et profitent des soldes pour aller acheter leurs cadeaux de fin d'année, bref ceux qui font fonctionner la réelle économie (que d'autres appellent méchamment néo-libérale) et surtout n'ont pas d'idées politiques saugrenues (le rêve de tout gouvernement paternaliste) ; les mauvais sont ceux qui refusent la société consumériste, expérimentent des circuits économiques différents, des trucs ringards d'autofabrication et d'autogestion, réinventent la politique dans des drôles de tribus appelées « ZAD » et de plus ont l'outrecuidance d'aller le manifester aux puissants de ce monde.

Allez, tous en résidence surveillée², non mais alors ! Les marchés de Noël, oui, la société civile qui se mobilise, non. Pourtant, cette mobilisation citoyenne serait le meilleur rempart contre le terrorisme.

La façon la plus efficace pour un corps social malade de guérir, c'est de générer ses propres anti-corps expérientiels et intellectuels. Au contraire, l'état d'urgence impose une camisole de force, affaiblissant d'autant plus le corps social en l'empêchant de bouger tout en liquéfiant sa capacité de penser.

Mais c'est vrai, le capitalisme n'a pas vraiment besoin de la démocratie pour prospérer, il n'a besoin que de « corps dociles » : politique des coercitions décrites par Michel Foucault dans « Surveiller et punir » qui sont un travail sur le corps, une manipulation calculée de ses éléments, de ses gestes, de ses comportements. La discipline fabrique des corps soumis et exercés, des corps « dociles » ; elle majore les forces du corps en termes économiques d'utilité et diminue ces mêmes forces en termes politiques d'obéissance.

¹ Voir : Ligue des Droits de l'Homme, « [Le ministre de l'Intérieur perd ses nerfs, confond et assimile le mouvement associatif au terrorisme](#) » – Le Monde du 27/11/15 « [État d'urgence: perquisitions et assignations dans les milieux zadistes et alternatifs](#), voir également [Politis](#), [Bastamag](#)

² Pour prévenir de possibles recours devant la cour européenne des droits de l'Homme, la France a notifié au Conseil de l'Europe son intention de déroger à la Convention Européenne des Droits de l'Homme.